



Congés payés imposés dans un délai de prévenance inférieur à 1 mois

Par **Paiusecafe71**, le **14/10/2019** à **08:18**

Bonjour

Les laboratoires d'analyses médicales envisagent de se mettre en grève les 22-23-24 octobre prochain. Je précise que se sont les patrons qui ont décidé cette grève et NON les salariés. Ils vont donc fermer les labos ces 3 jours et veulent nous imposer de prendre des congés payés pendant ces 3 jours.

Le délai de prévenance d'un mois n'est donc PAS respecté mais ils mettent en avant que c'est une circonstance exceptionnelle car c'est pour manifester contre les économies budgétaires que la CNAM veut mettre en place pour les 3 prochaines années et que donc que ce sont des enjeux sociaux-economiques importants.

Nous avons une réunion CSE cet AM et s'il s'avère qu'à l'issue de cette réunion, notre employeur persiste dans sa volonté de nous imposer de prendre des CP pendant ces 3 jours, que devons-nous faire pour nous défendre et faire valoir nos droits ?

Merci d'avance.